

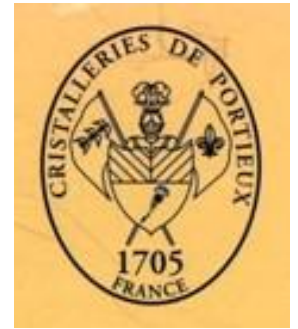
La verrerie en Lorraine



d'après les documents présentant l'exposition
TRANSPARENCES, HISTOIRE DU VERRE ET DU CRISTAL EN LORRAINE

Musée Lorrain de Nancy - 6 octobre 2007 au 7 janvier 2008

Le travail du verre, venu du Proche-Orient, est connu dans le bassin méditerranéen depuis plus de 6000 ans. Les sites archéologiques gallo-romains le révèlent. Il est pratiqué dans tout l'empire romain, jusqu'en Lorraine.



Avec chardon et alériens

Son sol offre en abondance toutes les matières premières nécessaires : le sable, le bois, la fougère et l'eau. Les techniques s'y développent très tôt et s'y spécialisent : verres à boire, verre à vitre, glaces de miroir et de carrosse...

Dans le courant du 15^e siècle, par la volonté des ducs de Lorraine, cet artisanat se répand à partir des monastères et des grands chantiers des cathédrales de Toul, de Metz et de Verdun, notamment pour les vitraux.



Verrerie au 16^e siècle

Les premières fabriques installées près de la frontière bourguignonne acquièrent une réputation qui s'étend vite à l'Europe entière, mais les conflits religieux du 16^e siècle puis la Guerre de Trente Ans entraînent leur ruine.

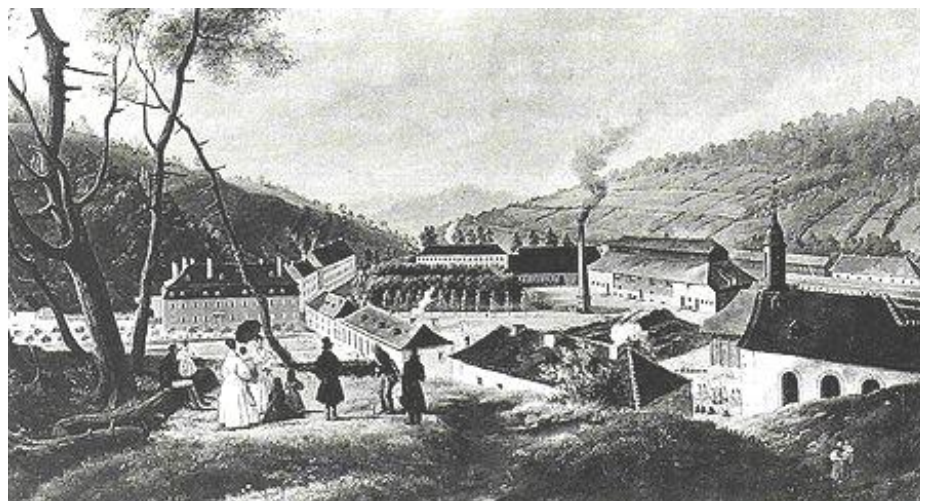
De nouvelles manufactures se créent dans le pays de Bitche : à Meisenthal en 1702, à Plaine de Walsch en 1707, à Saint Quirin en 1737, à Saint-Louis en 1767 ; plus au sud : à Portieux en 1705, à Baccarat en 1764, à Vannes-le-Châtel en 1765.

A Saint-Louis, et pour la première fois en France (1781), les verriers mettent au point la fabrication d'objets en cristal, d'après des expériences menées secrètement en Bohême et en Angleterre. Le site de Baccarat devient son principal rival à partir de 1816.

Grâce aux expositions universelles, les deux manufactures assurent leur réputation dans les arts du luxe et de la table, en Europe d'abord.

A côté des verreries qui se multiplient ensuite pour les besoins du commerce et de l'industrie, quelques sites et quelques noms perfectionnent les techniques et en font un art prestigieux : Emile Gallé, Daum, Lalique... Des noms encore familiers de nos jours, même si les sociétés, souvent restructurées ou fusionnées, ne correspondent plus toujours aux lieux historiques de production.

Les quelques illustrations ci-dessous en témoignent.



Fabrique de Saint-Louis lès Bitche en 1836

Les Gentilshommes Verriers

d'après *la Verrerie*, ouvrage d'A. Sauzey – Hachette -3^e édition – 1876

Ce qui paraît démontré, c'est qu'aux premiers temps de l'établissement des industries verrières sur notre sol, on cherche les encouragements jusque dans les mesures les plus exceptionnelles et les privilèges les plus étendus.

Vers la fin du 13^e siècle, quelques verriers de la Champagne se disant gentilshommes demandent à Philippe le Bel, roi de France et comte de cette province, des privilèges analogues à ceux déjà concédés jadis aux verriers par l'empereur romain Théodose... En d'autres provinces, leurs homologues réclament à leur tour de telles faveurs qui sont accordées pour le mérite de l'art en lui-même et aussi pour permettre aux gentilshommes peu fortunés de pratiquer cette industrie libérale.

En Lorraine, une charte de 1448 est très explicite : elle accorde aux verriers des privilèges appartenant à *gens nobles, extraits de noble lignée*, dont le principal est l'autorisation de pouvoir travailler sans déroger au statut de la noblesse. Le duc Jean les assimile dans les termes les plus formels aux nobles d'origine : ce n'est pas un octroi résultant de lettres patentes ; leur état de noblesse est un fait antérieur dont il atteste l'existence.

La qualification de gentilshommes appliquée à ces artisans les distingue toutefois de la noblesse de race et même des familles d'origine roturière que l'épée ou la robe ont plus récemment anoblies. Ces chevaliers ou écuyers forment une classe particulière parmi les autres nobles qui les moquent ou les dédaignent, comme en témoigne l'épigramme ci-dessous adressée au poète Saint-Amand dont les ancêtres étaient verriers :

*Votre noblesse est mince
Car ce n'est pas d'un prince,
Daphnis, que vous sortez .
Gentilhomme de verre,
Si vous tombez à terre,
Adieu vos qualitez*



Les progrès de l'industrie et la divulgation des secrets vont faire changer les choses. En se multipliant, les privilèges diminuent les ressources publiques. Aussi, à la fin du 16^e siècle, songe-t-on à revenir aux anciens principes sur le fait de la noblesse. On vérifie les parchemins et les verriers qui ne peuvent exhiber que des titres de concession domaniale sont considérés en position irrégulière. Les querelles portées devant les tribunaux donnent lieu aux argumentations les plus singulières.

Les verriers rappellent que l'empereur Théodose, dix siècles plus tôt, avait exempté leurs semblables de la plupart des charges de l'Etat.

On leur rétorque que les gentilshommes de Champagne n'ont demandé à Philippe le Bel qu'une dispense pour pouvoir exercer la verrerie, ce que leur noblesse leur interdisait.

On plaide qu'ailleurs les verriers en ont sollicité et obtenu de semblables et qu'assurément une telle démarche atteste bien de leur qualité.

Une ancienne doctrine confirmée par lettres de Henri IV selon laquelle être verrier ne conduit pas à devenir noble fera règle pour l'avenir. On ne tiendra désormais pour nobles que les verriers de noble extraction ou ceux qui descendent des anciens verriers, lesquels continueront à jouir des privilèges attachés à la noblesse, non pas *parce qu'ils sont verriers, mais quoique verriers !*

Cette jurisprudence - la fin d'un *régime spécial*, dirait-on aujourd'hui - n'a en rien ralenti l'empressement des gentilshommes à se lancer dans l'industrie verrière. De nos jours, la noblesse réside dans les luxueuses créations des maisons qui bénéficient d'un savoir-faire historique.

